

Arrêté du 9 décembre 2017 portant délégation de signature pour le département des placements financiers de la Caisse des dépôts et consignations

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-2 et suivants et ses articles R. 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le décret du 17 août 2016 nommant M. Olivier Mareuse directeur à la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement administratif du département des placements financiers y compris les actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, à M Olivier Mareuse, directeur des fonds d'épargne et responsable du département des placements financiers, et Mme Virginie Chapron-du Jeu, directrice des finances du groupe, de la gestion des actifs financiers de l'établissement public et de la comptabilité sociale et consolidée et responsable adjointe du département des placements financiers.

Article 2

Délégation est donnée à M. Eric Flamarion, directeur du département des placements financiers, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés à l'article 1^{er} et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Mareuse et de Mme Virginie Chapron-du Jeu, les actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Flamarion, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général tous actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement administratif du département des placements financiers dans la limite de leurs attributions respectives au sein du département des placements financiers, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, avec faculté de se substituer entre eux en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- 1° M. Joël Prohin, responsable de la gestion des portefeuilles ;
- 2° M. Laurent Deborde, responsable de la gestion des programmes innovation et développement ;
- 3° Mme Laurence Giraudon, responsable support et opérations.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Flamarion, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 à Mme Laurence Giraudon.

Article 4

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 9 décembre 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Lombard', with a stylized, cursive script.

Eric Lombard